



Mode opératoire pour la gestion des
opérations d'auto-collatéralisation
des titres et de neutralisation des
titres
(Couvre le cas de test fondamental
ECMS_TC_CPTY_10)

V1.0 du 21/06/2024

Introduction

Ce mode opératoire a été préparé à la demande des contreparties pour les aider à gérer et suivre les opérations d'autocollatéralisation dans ECMS.

Ce document n'a aucune vocation à être un document officiel.

Les données sont purement fictives.

La BDF ne peut pas être tenue responsable d'un défaut d'instruction sur la base de ce document.

Le document officiel à considérer est le User Hand Book (UHB) :

https://www.ecb.europa.eu/paym/target/ecms/profuse/shared/pdf/ecb.targetecms230315_ECMS_User_Handbook_Counterparties.en.pdf?0be47b145a022c7370e88feec983ed19

Table des matières :

1. Contexte	4
2. Prérequis.....	4
3. Critères de réussite (expected results).....	5
4. Opérations d'autocollatéralisation et neutralisation des titres	6
5. Impact du compte titres de la contrepartie	8
6. Restitution du (des) titre(s)	9
7. Impact sur le pool	10

Table des versions :

Version	Date	Problématique	Statut
V1.0	21/06/2024		Final

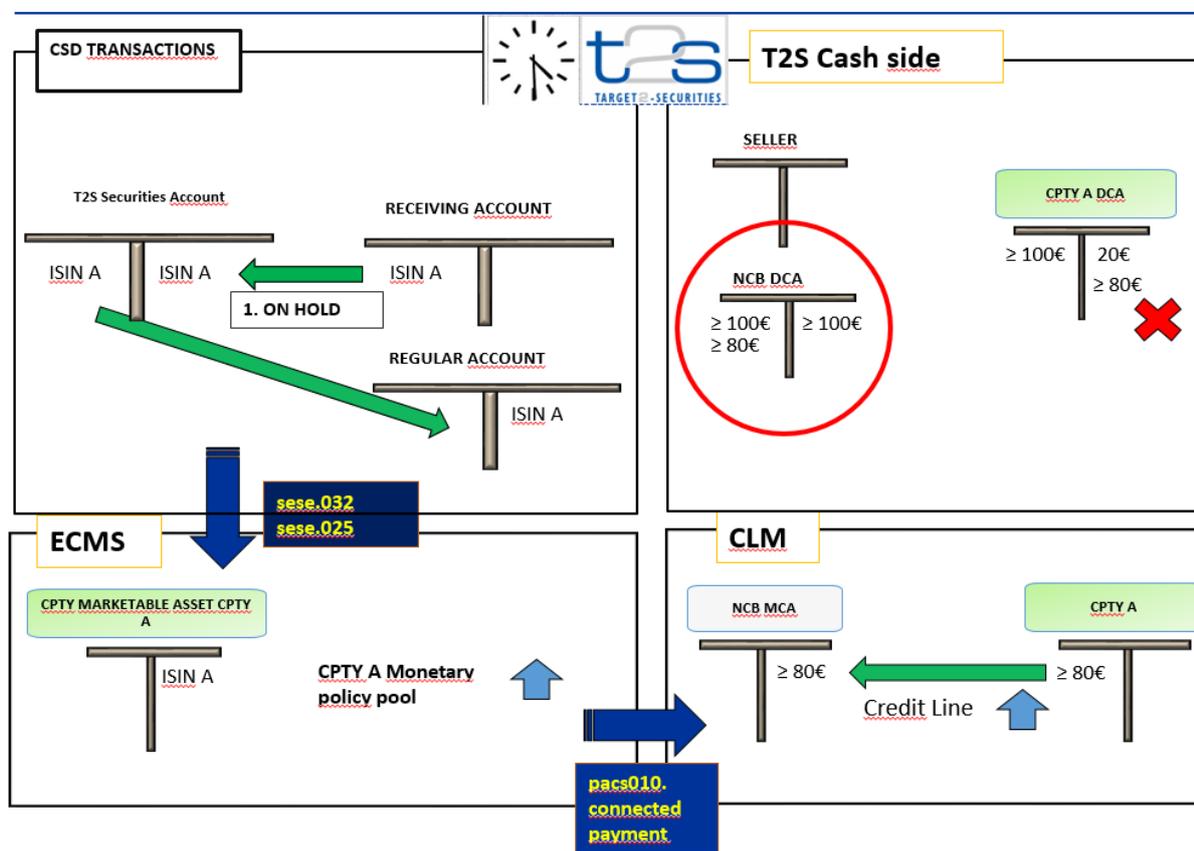
1. Contexte

L'auto-collatéralisation constitue une forme automatisée de crédit intra journalier et donc un moyen pour les établissements de crédit de se refinancer. Elle consiste à placer automatiquement comme collatéral auprès de la banque centrale, soit le titre qui fait l'objet de la transaction (autocollatéralisation sur flux), soit d'autres titres disponibles sur le compte titres de l'acheteur (autocollatéralisation sur stock), déclenchant ainsi l'obtention de crédit intra journalier par le participant exposé à un défaut momentané de liquidité. L'autocollatéralisation permet ainsi de régler une transaction même si l'acheteur ne dispose pas de la liquidité suffisante sur son compte espèces.

Les opérations d'autocollatéralisation menées par les banques centrales nationales en environnement T2S, comme la Banque de France depuis septembre 2016, font l'objet de remboursement automatique en cours de journée comptable, et si nécessaire d'une procédure de remboursement forcé en fin de journée.

Le schéma ci-après récapitule les mouvements qui s'opèrent avec ECMS et T2S dans le cadre des opérations d'auto-collatéralisation :

T2S Relocation



2. Prérequis

Le mapping des tables contenant les données de références pour les opérations d'autocollatéralisation est effectué sur le compte espèces dédiés T2S (DCA) de la contrepartie.

Le système T2S est alimenté par ECMS en données de références nécessaires (titres éligibles, liens étroits, prix et titres exclus).

La contrepartie est éligible aux opérations d'autocollatéralisation et a une ligne de crédit dans CLM. Elle ne dispose pas de suffisamment de cash sur ses comptes espèces dédiés T2S (DCA) pour rembourser le crédit intra-journalier qui lui est fourni.

3. Critères de réussite (expected results)

Les points de contrôle sont les suivants :

- Le montant de collatéral disponible dans le pool de la contrepartie augmente
- Le compte cash de la contrepartie est débité
- La ligne de crédit de la contrepartie est mise à jour (augmentation)

Cf document [ECMS user testing – fundamental test cases](#), test case CMS_TC_CPTY_10

Test case ID	ECMS_TC_CPTY_10
Test case name	Successful T2S relocation of collateral
Relevant for	CPTY
Domain	Collateral management
Sub-domain	T2S relocation of collateral
Input mode	A2A
Detailed description	This test case describes the steps whereby a T2S relocation of collateral is successfully executed.
Preconditions/details	<p>Reference data of T2S Dedicated Cash Account (DCA) Mapping for collateral Relocation is set up.</p> <p>The ECMS has provided the necessary reference data to T2S in order to support auto-collateralisation, containing eligible assets, close links, prices and excluded assets.</p> <p>Counterparty is using auto-collateralisation (active transactions).</p> <p>Cash on all counterparty's DCAs is insufficient to reimburse open auto-collateralisation transactions.</p> <p>Counterparty has a credit line in CLM.</p> <p>For A2A: Message subscription exists for the securities settlement transaction confirmation sese.025.</p>
Expected results	<p>The amount of collateral available on the counterparty pool is increased.</p> <p>The counterparty's CLM MCA is debited and the credit line is increased.</p> <p>For A2A users: the counterparty receives a sese.025 "securities settlement confirmation" confirming that the T2S generated collateral relocation settlement instruction has been fully processed.</p> <p>For U2A users: the status of the relocation instruction in the marketable asset instruction list screen and the marketable asset instruction details screen is "confirmed".</p>
Related privileges	Role counterparty U2A marketable asset (de)mobilisation.

4. Opérations d'autocollatéralisation et neutralisation des titres

Le remboursement des instructions d'autocollatéralisation et la neutralisation des positions débitrices sont déclenchés par T2S lors des opérations de fin de journée, à 16h30 précisément selon les horaires RMIC (Reimbursement of Intraday Credit) si la contrepartie n'a pas assez de cash sur ses comptes espèces dédiés T2S DCA pour rembourser le crédit intra-journalier fourni. T2S génère alors des instructions de règlement de collateral.

- ⇒ **Le support concernant la provocation de l'autocollatéralisation et de la neutralisation dans T2S doit être adressé par mail, à la boîte : 2320-CSLD-UTEST-UT@banque-france.fr**

L'instruction « collateral relocation » est reçue par ECMS. Elle permet de gérer en interne l'impact sur le compte d'actifs de la contrepartie et la réalisation du processus de paiement au débit, suite à la réception d'une confirmation de dénouement depuis T2S.

Pour rappel, les titres neutralisés sont des opérations non-franco matchées (deliver free of payment), elles sont dénouées en entrant dans le pool.

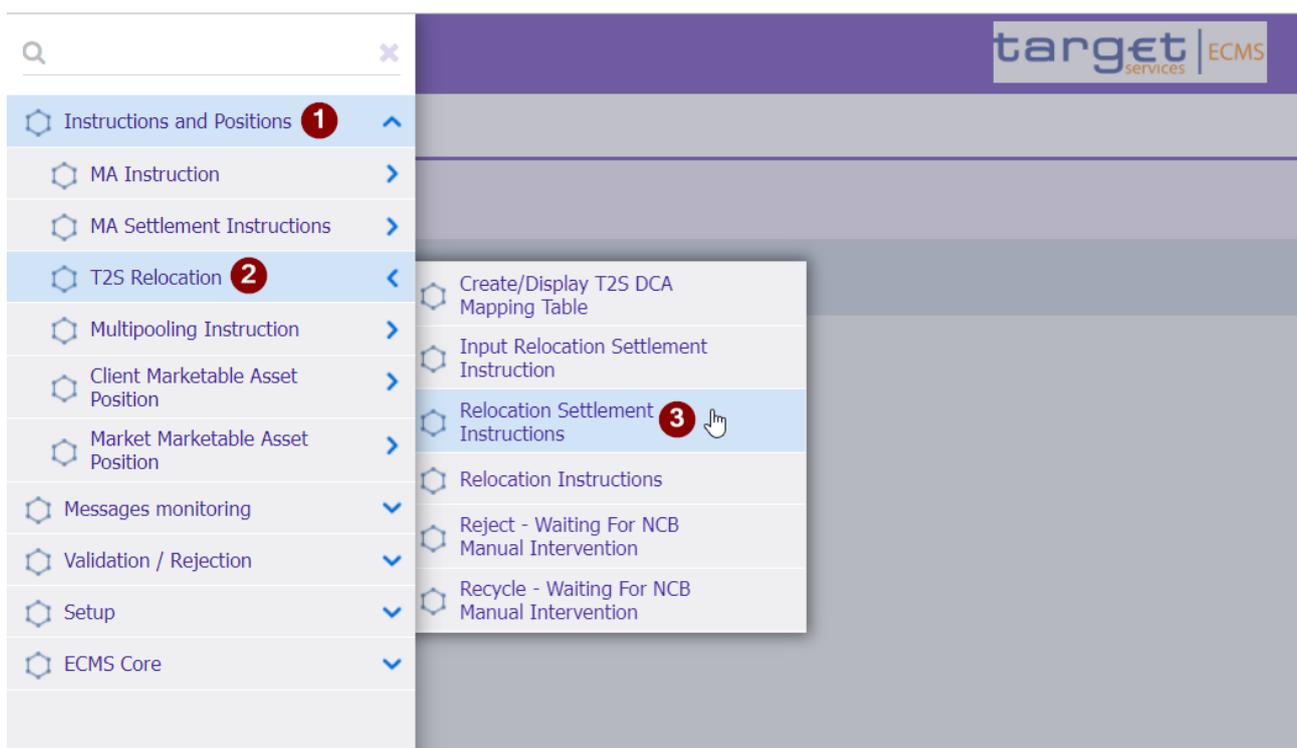
ECMS enregistre le collatéral qui a été livré au compte de titres T2S de la contrepartie pour couvrir les liquidités fournies par la BCN dans un compte d'actifs de la contrepartie propriétaire du compte DCA T2S où le crédit a été accordé.

- ⇒ **Le support concernant la gestion de la neutralisation dans ECMS doit être adressé par mail, à la boîte : UTEST-ECMS@banque-france.fr**

En U2A

L'utilisateur peut visualiser dans ECMS l'instruction de « collateral relocation » reçue de T2S dans le menu suivant:

MegaCustody >> Instructions and Positions >> Instructions and Positions >> T2S Relocation >> Relocation Settlement Instructions >> Search Relocation Settlement Instruction



Cliquer sur le bouton Search



Les résultats de la recherche s'affichent.

Sélectionner l'instruction correspondante :

Transaction Details									
Relocation Instruction Id	T2S Reference	Instruction Type	Securities Transaction Type						
MAI2024010400024	2401040915971397	RELOCATION	COLI						
NCB Participant Asset Account	NCB Participant	ISIN	ISIN Description						
		FR0013449394	BPCE HOME LOANS/DBT 20541031						
Denomination Currency	Eligibility Status	Trade Date							
EUR	Eligible	04/01/2024							
Intended Settlement Date	Effective Settlement Date	Counterparty T2S DCA	Settlement Amount						
04/01/2024	04/01/2024		35,699.5						
Settlement Currency	Custody Chain								
EUR	<table border="1"> <thead> <tr> <th>CSD of the T2S Account for regular collateral</th> <th>External Asset Account</th> <th>External Asset Account owner</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FR542058086</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			CSD of the T2S Account for regular collateral	External Asset Account	External Asset Account owner	FR542058086		
CSD of the T2S Account for regular collateral	External Asset Account	External Asset Account owner							
FR542058086									
Counterparty Details									
Party CSD	Party BIC	Party Account							
FR542058086									
Instruction Flags									
Business Status	Business Sub Status	Action To Validate							
Confirmed									

Vérifier dans la rubrique Business Status de l'encadré Instruction Flags que l'instruction a atteint le statut « Confirmed »

En A2A

La contrepartie reçoit un message sese.025 de confirmation de dénouement de l'opération d'auto-collatéralisation en provenance d'ECMS (SecuritiesSettlementTransactionConfirmation message pour l'informer de la confirmation d'une mobilisation, démobilisation ou dénouement d'une instruction d'auto-collatéralisation)

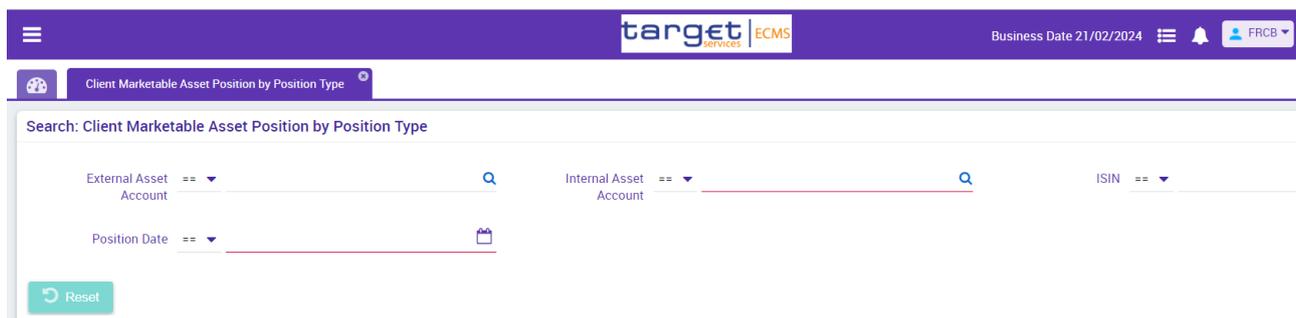
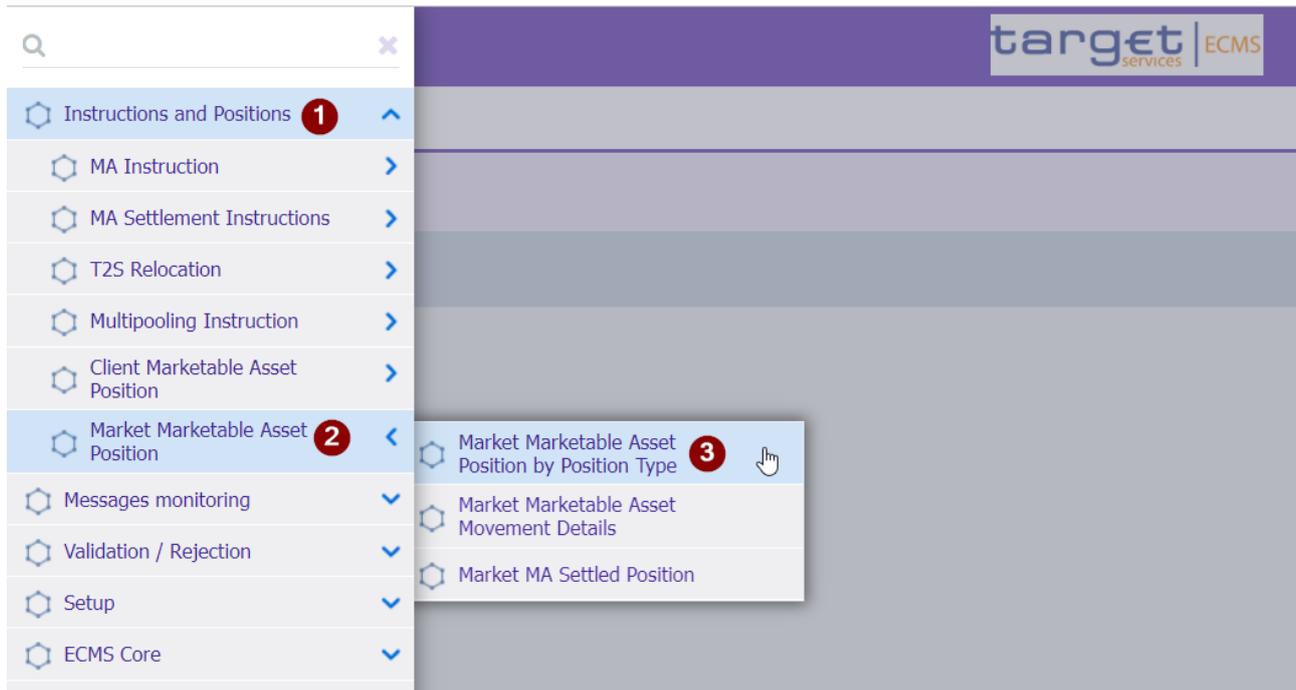
1 **Table 379 - Outbound Messages to ECMS Actor**

ISO Message	Message Usage	ISO Code	Sent to
Securities Settlement Transaction Confirmation	"Full Settlement"	sese.025.001.09	ECMS Actor

5. Impact du compte titres de la contrepartie

La contrepartie peut visualiser les conséquences sur son compte titre dans le menu suivant :

MegaCustody >> Instructions and Positions >> Market Marketable Asset Position >> Market Marketable Asset Position by Position Type



Saisir les champs obligatoires suivants pour accéder au compte titres 052 de la contrepartie:

- Internal Asset Account
- Position Date

Search: Client Marketable Asset Position by Position Type

List: Client Marketable Asset Position by Position Type > View: Client Marketable Asset Position by Position Type

External Asset Account	Internal Asset Account	Account Owner
ISIN FR0013449394	Conservative Position 100,000	
Provisional Position 100,000	Actual Position 100,000	Denomination Currency EUR
Validity End Date 31/12/9999		

Foot Print

Creation Date 04/01/2024 18:37:26:254	Creation User Id	Updater User Id
	Update Date 04/01/2024 18:37:26:254	

Vérifier que le chiffre dans la rubrique Actual Position dans le compte sélectionné est bien impacté par l'opération de type Relocation. Le montant dans la rubrique Settlement amount correspond à la quantité (position) multiplié par le prix du titre.

ECMS augmente la position de collateral titres sur le pool de la contrepartie, et met à jour la ligne de crédit, en même temps qu'il envoie un connected paiement (pacs.010) pour débiter le compte CLM de la contrepartie.

6. Instruction de paiement transmise à CLM (pacs.10)

L'instruction de paiement est visible dans le menu suivant :

Collateral and Credit >> Payment And Credit Line Instructions >> Display Instructions

Dans cet écran, ECMS répertorie les instructions de paiement envoyées à CLM. ECMS envoie à CLM une instruction pacs.010 pour débiter le compte MCA de la contrepartie.

Display Standing Facilities Instruction | Display Instruction

Search Criteria : Payment and Credit Line Instruction

Transaction Reference Number	Counterparty	Pool Identifier
Value Date	Payment Type	ECMS Reference
Variation Sign	Instruction Status	Update Date

Reset Search

Latest Searches

Date	Criteria

Stored Searches

You have no stored search. To start customizing, launch a search and use the "Favorite" button to start your first search.

Cliquer sur le bouton Search (Rechercher) (si nécessaire, entrer les critères de recherche)

Puis sélectionner l'instruction et cliquer sur le bouton View (Afficher) pour accéder aux détails.

Display Instruction

Search Criteria : Payment and Credit Line Instruction

Search Result : Payment and Credit Line Instruction > View : Payment and Credit Line Instruction

Instruction Details

Transaction Reference Number CLIFR02570619001	Pool Identifier POOL00000000417	Counterparty RIAD Code FR30002
Payment Type MCL	New Credit Line Amount 30,120,174.87	Credit Line Amount Variation 15,265.77
Variation Sign Decrease	Payment Amount	Currency EUR
ECMS Reference 4664365	Value Date 28/11/2023	Cancellation Reference
Bundling Reference	Instruction Status Settled	Status Settled

7. Restitution du (des) titre(s)

Une fois avisée du déclenchement de la neutralisation des titres, la contrepartie a jusqu'au cut-off ECMS pour instruire la restitution des titres, sinon cela devra se faire le lendemain.

La contrepartie transmet alors à ECMS une simple instruction de démobilisation de titre (de type DELI COLO) :

Transaction Details

Party's Instruction Reference MAIRELOC202402060001	Instruction Id	Instruction Type DFP/Marketable Asset Demobilisation (DEL)	Counterparty
ISIN FR0013449394	ISIN Description BPCE HOME LOANS/DBT 20541031	Securities Transaction Type COLO	Eligibility Status Eligible
Intended Settlement Date 07/02/2024	Quantity In FAMT 200,000	Denomination Currency EUR	Trade Date 06/02/2024
NCB Participant Asset Account	Effective Settlement Date	Emergency Collateral No	

Custody Chain

CSD of the T2S Account for regular collateral FR542058086	External Asset Account	External Asset Account owner
--	------------------------	------------------------------

Counterpart Details

Party CSD FR542058086	Party BIC	Party Account
--------------------------	-----------	---------------

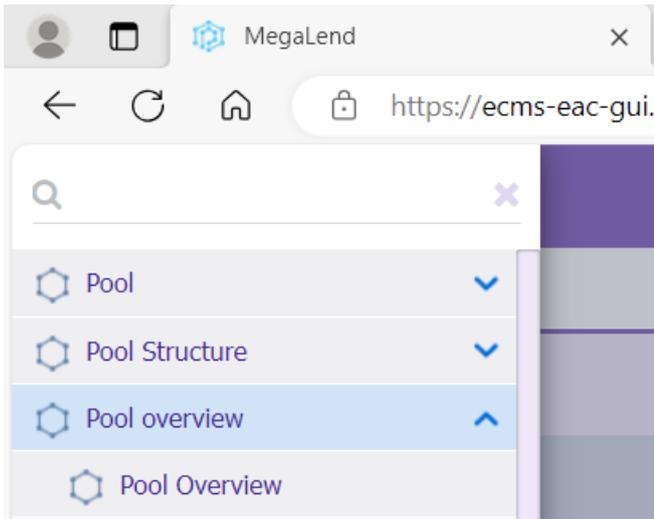
Se reporter au mode opératoire pour la saisie d'une (dé)mobilisation et d'une annulation de (dé)mobilisation de titres domestiques et transfrontaliers en U2A et A2A via ECMS disponible en ligne pour la saisie de l'instruction ou la composition du message sese.023

Bien veiller à renseigner le compte titres de la contrepartie dans le champ NCB Participant Asset Account et le Party BIC correspondant

8. Impact sur le pool

Pour vérifier que le montant de collatéral disponible sur le pool a bien évolué, à la hausse comme à la baisse, se rendre dans le menu suivant :

MegaLend >> Pool Overview >> Pool overview



Cliquer sur le bouton Search



Les résultats de la recherche s'affichent.

Sélectionner le pool de la contrepartie puis cliquer sur View, qui apparaît en bas à droite de votre écran. Une fois sur votre pool, retrouver le détail de la dernière modification dans la fenêtre Last Modification Details.

Cette fenêtre indique le détail du dernier mouvement ayant impacté votre pool.

Une fois sur votre pool, vous pouvez également accéder au détail de vos positions en Marketable Asset Collateral en cliquant sur Securities Position Details.

POOL POSITIONS

COLLATERAL ^

Marketable Asset Collateral ^

Domestic Collateral	CCBM Collateral
10,369,638,891.23	823,574,413.97
Emergency foreign collateral	Cross Border Collateral
0	0
Total Eligible Marketable Asset	Securities Position Details
11,193,213,305.2	

Vous devez retrouver le collatéral mobilisé dans cet écran.

Vérifier aussi que la ligne de crédit a été mise à jour. Pour plus d'informations, cliquer sur Credit Line Detail

Annexe : Rappel sur le mécanisme de l'auto-collatéralisation

La fonctionnalité d'autocollatéralisation permet aux contreparties éligibles de bénéficier, de manière automatique dans T2S, de crédit intrajournalier dédié au règlement-livraison des titres, en échange d'un apport de collatéral, afin de fluidifier en temps réel le dénouement des transactions.

T2S peut ainsi assurer un taux de dénouement plus élevé qu'un système de règlement-livraison n'offrant pas une telle fonctionnalité d'autocollatéralisation, en réduisant le nombre d'instructions en suspens espères (*failed*).

L'autocollatéralisation permet également de réduire la liquidité mobilisée sur les DCA pendant la période de règlement de nuit et en cours de journée comptable : le règlement de nuit sera opéré, même en l'absence de liquidité sur les comptes DCA, contre l'apport de collatéral.

- **Fonctionnement**

L'opération de *Central Bank auto-collateralisation* est déclenchée lorsque le solde du DCA de l'acheteur n'est plus suffisant pour dénouer une instruction de règlement-livraison, et mise en oeuvre selon deux mécanismes, dans l'ordre suivant :

- **L'autocollatéralisation sur flux** (*auto-collateralisation on flow*) dans laquelle les titres achetés sont eux-mêmes utilisés comme collatéral pour permettre le règlement de la transaction DVP.

- **L'autocollatéralisation sur stock** (*auto-collateralisation on stock*) dans laquelle les titres déjà présents sur le compte titres de la banque de paiement ou le compte titres du client de la banque de paiement sont utilisés comme collatéral pour financer une transaction DVP.

Quand la valeur du collatéral des titres sur flux n'est pas suffisante pour couvrir le montant de crédit accordé, T2S va compléter en recourant au collatéral sur stock.

Dès lors qu'une instruction de règlement-livraison porte sur des titres qui ont déjà été mobilisés en collatéral au titre de l'autocollatéralisation, T2S génère automatiquement une instruction pour démobiliser ces titres et opérer une substitution automatique.

Il revient au participant de déclencher lui-même des demandes de remboursement d'autocollatéralisation BCN en cours de journée, afin de récupérer les titres mobilisés, sous-réserve de disposer de la liquidité nécessaire dans le DCA concerné.

Le remboursement automatique de l'autocollatéralisation banque centrale est déclenché :

- de façon automatique par T2S à 16 h 30 **ou**

- dans le cas où la limite d'autocollatéralisation est abaissée par la banque centrale à un montant inférieur à l'encours.

L'autocollatéralisation est automatiquement mise en place dans T2S en tenant compte de limites paramétrées. La liquidité obtenue est immédiatement utilisée par T2S pour dénouer les instructions en suspens.

Les instruments sont sélectionnés sous réserve que le participant les identifie sur son compte titre en tant que **valeurs éligibles à l'autocollatéralisation : le positionnement se fait à travers l'indicateur ICPG3**.

T2S détermine la valeur de marché des instruments financiers remis en garantie en appliquant les règles d'évaluation applicable aux instruments de politique monétaire, et sur cette base, détermine le prix d'achat, puis réalise simultanément les opérations de crédit et de débit suivants :

- débit de la somme correspondant au prix d'achat des titres du compte espèces dédié de la BDF;
- crédit de la somme correspondant au prix d'achat sur le compte espèces dédié du participant ;
- débit des instruments financiers remis en garantie du compte d'instruments financiers du participant;
- crédit des instruments remis en garantie sur le compte d'instruments financiers de la BDF (affilié 120-compte receiving BDF)

D'un point de vue juridique, les titres utilisés comme garantie dans le cadre de l'autocollatéralisation banque centrale seront nantis auprès de la Banque de France. Avec la procédure contractuelle du nantissement, les titres resteront dans le bilan du bénéficiaire de l'autocollatéralisation (la banque de paiement) mais leur contrôle sera transféré au fournisseur de crédit (la Banque de France). Grâce à ce changement, le régime juridique de mobilisation des titres pour l'autocollatéralisation sera donc aligné sur le régime de mobilisation des titres en vigueur pour le pool 3G de garanties auprès de la Banque de France.

Cependant sur le plan opérationnel, le collatéral sélectionné par T2S dans l'instruction générée pour l'autocollatéralisation continuera à suivre la procédure opérationnelle du repo, c'est-à-dire que les titres mobilisés pour l'autocollatéralisation seront transférés vers le compte titres du fournisseur de crédit (la Banque de France) auprès du CSD national, Euroclear France.

Dans ce cadre, les instructions de mise en place de l'autocollatéralisation sont générées par T2S en DvP et sont dénouées au même moment que l'instruction de règlement-livraison qui a déclenché l'autocollatéralisation.

Les instructions de remboursement de l'autocollatéralisation sont générées automatiquement et mises en attente (on hold) par T2S dès la génération des instructions pour la mise en place de l'autocollatéralisation. Il revient au participant de déclencher le remboursement de l'autocollatéralisation en libérant les instructions en attente.

- **Titres éligibles**

La Banque de France fournit quotidiennement à T2S la liste des titres éligibles et leur valorisation quotidienne pour l'autocollatéralisation Banque Centrale avant le début de la journée opérationnelle T2S (avant 19 heures).

Les titres éligibles à l'autocollatéralisation Banque Centrale sont tous les titres éligibles de la base des actifs éligibles (*Eligible Asset Data Base-EADB*) émis chez Euroclear France ou émis chez un dépositaire central ayant migré à T2S et ne figurant dans aucun couple interdit (pour ces derniers CSD). Ne seront mobilisables que ceux émis chez des CSD avec qui Euroclear France a un lien éligible.

Les titres éligibles pour l'autocollatéralisation seront valorisés comme pour toute garantie d'opération de crédit de l'Eurosystème, c'est-à-dire avec le même prix et le même taux de décote.

Les liens étroits (*close links*) seront contrôlés, comme actuellement, *ex post* par la Banque de France pour les titres émis en Euroclear France

- **Gestion des limites**

Pour l'autocollatéralisation Banque Centrale, lors de la mise en place du CMB primaire, la Banque de France doit fixer **une limite d'autocollatéralisation** pour chaque DCA d'une banque de paiement, afin de surveiller le niveau de crédit octroyé à chacune des contreparties.

L'autocollatéralisation sera déclenchée automatiquement, dans la limite fixée par la BCN, dès lors que le montant de la liquidité présente sur le DCA de la banque de paiement est insuffisant pour dénouer une transaction de règlement-livraison. **La limite d'autocollatéralisation fixée par la Banque de France, sera saisie dans les données de référence au montant maximum possible dans le système.**

Toutefois, si une banque de paiement en fait la demande à la Banque de France, la limite d'autocollatéralisation pourra être fixée à un montant inférieur, voire nul. Le changement du montant de la limite d'autocollatéralisation, une fois enregistré dans les données référentielles, prend effet à la date choisie.

La Banque de France peut surveiller chaque limite pendant la journée opérationnelle par les indicateurs mis à disposition par T2S :

- **Le montant de la limite (*limit amount*)** ou montant maximum de crédit intrajournalier à fournir : le montant de liquidité disponible est défini par le fournisseur de crédit (la Banque de France) dans les données référentielles et peut être augmenté ou diminué en cours de journée opérationnelle.
- **L'utilisation de la limite (*limit utilisation*)** : le montant utilisé est initialisé à zéro au début de chaque journée opérationnelle et est mis à jour suite au dénouement d'une instruction ou au remboursement de l'autocollatéralisation.
- **Le montant restant (*limit headroom*)** de crédit intrajournalier : le montant restant est initialisé au niveau du montant de la limite (*limit amount*) au début de chaque journée opérationnelle et est mis à jour suite au dénouement d'une instruction, au remboursement de l'autocollatéralisation ou à une mise à jour du montant de la limite. Les instructions en attente n'ont pas d'impact sur les limites.

Le montant restant est égal au montant disponible moins le montant utilisé (*limit headroom = limit amount - limit utilisation*).

- **Remboursement en fin de journée**

Les instructions de **remboursement** de l'autocollatéralisation sont générées automatiquement et mises en attente (on hold) par T2S dès la génération des instructions pour la mise en place de l'autocollatéralisation. Durant la journée, il revient au participant de déclencher le remboursement de l'autocollatéralisation en libérant les instructions en attente, ou d'attendre le remboursement automatique à 16h30.

Toute opération d'autocollatéralisation banque centrale doit être remboursée par la banque de paiement durant la journée opérationnelle T2S. **Le remboursement des instructions d'autocollatéralisation en attente pendant la journée est opéré à la demande de la banque de paiement avant 16 h 30.** Si une banque de paiement ne déclenche pas le remboursement de l'autocollatéralisation elle-même avant 16 h 30, une procédure de remboursement automatique est déclenchée par T2S.

Dans le cas où une instruction de remboursement d'autocollatéralisation reste en suspens lors du remboursement de fin de journée, le solde du DCA n'étant pas suffisant, T2S opère un rééquilibrage (rebalancing) de liquidité des DCA créditeurs du participant vers le DCA débiteur. Si l'instruction reste toujours en suspens espèces, T2S opère le remboursement automatique et génère des instructions « collateral relocation », ou neutralisation, pour garantir l'octroi du crédit intrajournalier dans T2 contre mobilisation de titres éligibles.

T2S génère une instruction « collateral relocation » pour chaque instruction de remboursement d'autocollatéralisation restant en suspens après l'opération de rééquilibrage (*rebalancing*). Le dénouement des instructions par T2S permet à 3G/Prisme 7 de mettre en place les opérations nécessaires pour le remboursement du crédit intrajournalier dans T2.

En pratique, T2S sélectionnera des titres identifiés (« earmarked ») par le participant dans son compte-titres d'une valeur équivalente au montant d'autocollatéralisation non remboursé. Pour un DCA ouvert auprès de la Banque de France, le collatéral ainsi sélectionné sera placé dans le pool 3G de la banque de paiement, tandis que la liquidité octroyée par la Banque de France dans T2S contre ces titres permettra de rembourser les instructions d'autocollatéralisation en attente.

A réception du reporting de T2S, la Banque de France validera l'inscription des titres ainsi sélectionnés dans le pool 3G du participant. Elle transférera en parallèle la position débitrice du DCA du participant vers le compte T2 de celui-ci par l'émission d'un « connected payment » qui débitera le compte RTGS du montant équivalent à la valorisation des titres apportés et augmentera le crédit octroyé par la Banque de France, à due concurrence.

- **Description du mécanisme de la neutralisation**

Cette procédure décrit les modalités de transfert de collatéral effectué automatiquement par T2S en fin de journée si un participant n'a pas pu rembourser dans le système une instruction d'autocollat.

En cours de journée les participants accèdent à la monnaie banque centrale dans T2S via le mécanisme d'autocollat. Les participants ont jusqu'à 16h30 pour alimenter leurs comptes DCA.

Dans le cas, qui doit demeurer exceptionnel, où un participant n'aurait pas apporté la liquidité nécessaire pour apurer sa position espèces débitrice, un mécanisme de neutralisation a été défini.

En effet, en raison des contraintes horaires imposées par TARGET 2, il n'est pas possible pour T2S/Euroclear France de générer des déversements espèces MT202¹ débiteurs en fin de journée sur les comptes des participants de règlement dans la SSP.

Aussi, à compter de 16h30, T2S force-t-il le remboursement des instructions d'autocollat puis neutralise les positions débitrices des participants en prélevant du collatéral titres éligible sur le compte de ces derniers pour le livrer sur le compte titres Banque de France / Affilié 200.

1. Remboursement forcé de l' AUTOCOLLAT :

Dans le cas où une instruction de remboursement d'autocollatéralisation reste en suspens lors du remboursement de fin de journée, le solde du DCA n'étant pas suffisant, T2S opère **un rééquilibrage (*rebalancing*)** de liquidité des DCA créditeurs du participant vers le DCA débiteur. Si l'instruction reste toujours en suspens espèces, T2S opère le remboursement automatique et génère des instructions « *collateral relocation* » pour garantir l'octroi du crédit intrajournalier dans T2 contre mobilisation de titres éligibles.

2. Neutralisation :

T2S génère une instruction « *collateral relocation* » pour chaque instruction de remboursement d'autocollatéralisation restant en suspens après l'opération de rééquilibrage (*rebalancing*). Le dénouement des instructions par T2S permet au système de gestion de collatéral de la banque centrale de mettre en place les opérations nécessaires pour le remboursement du crédit intrajournalier dans T2.

3. Les messages sont adressés à la Banque de France par Euroclear France pour chaque ligne de titre concernée par la neutralisation.

4. Le collatéral titres est inscrit dans le pool 3G de la contrepartie concernée (le participant ESES ou son agent de règlement).
5. Un *connected payment* est généré qui permet à la Banque de France de débiter le compte RTGS de la contrepartie dans TARGET 2 d'un montant équivalent à celui imputé dans ESES pour solder la position espèces. La position débitrice du participant dans ESES a donc été transférée sur le compte RTGS concerné (du participant ou de son agent de règlement) dans TARGET2.
6. La ligne de crédit dans TARGET 2 de la contrepartie est augmentée du même montant, garanti par le collatéral titre apporté lors de la neutralisation dans le pool de garanties.

Les participants qui disposent de la liquidité suffisante dans TARGET peuvent alors initier la restitution des titres transférés suivant la procédure habituelle.

- Jusqu'à 17h40 pour une restitution en valeur J (tenir compte dans le traitement de l'instruction de retrait des actifs du temps de mise à jour de la ligne de crédit sur le compte T2 (possible jusqu'à 18h à J) et de l'heure limite de dénouement des francos dans T2S à 18h00.

- Jusqu'à 18h10 pour une restitution en valeur J+1 dans le cycle

- La demande de restitution des titres neutralisés, envoyé par le client, doit être renseignée avec le compte type FR+CIB+MA+052XXXXXX et non le compte FR+CIB+MA+047xxxxxx dans le champ reprenant le numéro de compte d'instruments financiers gagé

Seul l'agent de règlement, titulaire du ou des comptes — titres où sont enregistrés les titres apportés, est habilité à instruire le retour des titres. Il peut toutefois instruire de sorte que les titres soient livrés directement à l'affilié compensateur espèces en Euroclear France.